



## "harnaque" sur délai d'achèvement appartement

Par **Jérémie M**, le **15/02/2010** à **05:59**

Bonjour,

J'ai signé pour un appartement en vente futur d'achèvement en aout 2008 pour une livraison en juin 2009. Je n'ai toujours pas l'appartement et le promoteur qui repoussait toujours les délai m'informe seulement maintenant que de toute façon il y a beaucoup de retard causé par le premier immeuble de la résidence, et donc toujours pas de pénalité à payer.

J'avais lu mon acte de vente et il est bien inscrit que les délais annoncés sont à prendre en compte dès le début du chantier alors que pour moi les retards se comptabilisaient après la date de signature.

1 an pour construire un petit immeuble ne me semblait pas impossible et les fondations étaient déjà faites donc je n'ai pas tilté. N'étant pas non plus un expert en lisant 60 pages on ne détecte pas forcément toutes les subtilités.

La ou je ne suis pas d'accord c'est que je n'ai eu aucune information du retard du chantier au moment de la vente et c'est donc un peu une arnaque (rien verbalement ni dans l'acte de vente) car ils savaient déjà le "gros" retard qu'ils allaient m'imputer.

Est ce une tromperie ? Que puis je faire ?

Si cela peut aider, ils ne sont pas irréprochables car les états d'avancement étaient réalisés 3-4 mois à l'avance pour déclencher des paiements. Passant régulièrement à proximité du chantier on s'en rend compte facilement car clos et couvert sans portes ni toiture ça se voit. (immeuble avec une part importante de défisque avec propriétaire étrangers qui se sont donc fait avoir). Pour ma part j'ai payé quand je considérais l'avancement réellement réalisé et ils

n'ont pas cherché d'histoire sur ce point.

merci d'avance